



FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N° 013 du samedi 28 janvier 2023

Statut du compte rendu : Projet pour avis Validé pour diffusion Approuvé définitivement

	Présent	Absent	Excusé	Représenté par / Pouvoir à
Bureau Directeur				
Yvan BUONOMO, Président	X			
Françoise LE TAN, Vice-Présidente			X	Eric DELEENS
Nicolas TERME, Vice-Président	X			
Philippe GOUNEAUD, Vice-Président	X			
Rosette TRUJILLO, Trésorière	X			
Valérie NOGUET, Trésorière adjointe	X			
Corinne PONS, Secrétaire Générale	X			
Virginie RACLOT, Secrétaire Ajointe			X	Philippe GOUNEAUD
Membres du Comité Directeur				
Michel BLANES			X	
Mandy DA CONCEICIAO	X			
Eric DELEENS	X			
Paul DO	X			
Fanny EDOUARD	X			
Pascal FABRE	X			
Frédéric FIELDS			X	Nancy LOPES
Christophe GARNIER		X		
Nancy LOPES	X			
Philippe PRATS			X	Corinne PONS
Paul ROUSSE, Médecin	X			
Places réservées de droit				
Denis Arrazat (Ligue Occitanie)			X	Frédéric GOUNEL
Vincent Marchand, (CD60)		X		
Philippe Marchegay (CD19)		X		
Stéphane Smolen (CD 59)		X		
Laurent Amet (représentant des Pdts de club)		X		
Vacant (représentant des arbitres)				
Vacant (Suppléant)				
Vacant (représentante des joueuses)				
Vacant (suppléante)				
Vacant (représentant de joueurs)	-	-	-	-
	13	5	6	5 pouvoirs

.....

19 membres sont présents ou représentés / 23 en exercice.

1 invitée : Virginie Jenté -secrétaire administrative de la Fédération.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 à rappelant l'ordre du jour de la réunion.

.....

Ordre du jour de cette réunion :

- 1/ Approbation du compte rendu réunion Comité Directeur n° 12
- 2/ Modification règlement
- 3/ Point sur la Coupe d'Europe des clubs en salle 2022
- 4/Point sur les manifestations Haut-Niveau à venir
(Coupe du Monde en salle 2023 et Coupe de l'Amitié 2023)
- 5/ Réflexion sur la création d'une commission facultative pour soutenir le CD34 (gestion financière)
- 4/ Questions diverses

-
- 1/ Approbation du compte rendu réunion Comité Directeur n° 12

Le compte rendu de la réunion du Comité Directeur n°12 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

- 2/ Modification règlement

Philippe PRATS, président de la commission Règlement est absent mais a effectué la demande d'intégration automatique des présidents des commissions de la FFJBT lors des réunions du bureau directeur.

Demande approuvée

- 3/ Point sur la Coupe d'Europe des clubs en salle 2022

Une journaliste du Midi Libre, Nathalie Hardouin à l'issue de cette manifestation a publié un article peu flatteur pour le Tambourin.

Certains membres du comité directeur de la FFJBT étaient présents et notamment lors des finales qui se sont tenues à Agde (34) /France (Florensac) face à Segno.

Lors des hymnes nationaux il y aura eu des propos grossiers envers les Français ce qui aurait laissé place à un climat sous tension tout le long de la rencontre.

Les supporters et joueurs des deux camps étaient irritables l'arbitre a demandé l'évacuation des tribunes un cours instant, demande également par un membre de la fédération en prenant le microphone.

Un rapport détaillé de cet incident a eu lieu auprès de la FIBaT.

La présidente de la commission Juges et arbitres de la France relève et déplore un manque de communication notamment sur la diffusion du planning ainsi que le retrait d'arbitrage destiné initialement à un arbitre fédéral Français au profit de d'autres nations malgré l'envoi des convocations.

Le Président de la FIBaT, Bernard BARRAL a mis en doute son choix d'affectation d'arbitrage de manière peu courtoise et ceux en présence de plusieurs personnes (et membres de la FFJBT) malgré l'absence de réunion en amont de la manifestation afin d'exposer ses attentes.

Les membres du comité directeur décident :

Courrier de la FFJBT auprès de M Bernard BARRAL pour exprimer son mécontentement et copie à la journaliste Mme Nathalie HARDOUIN

4/Point sur les manifestations Haut-Niveau à venir
(Coupe du Monde en salle 2023 et Coupe de l'Amitié 2023)

Coupe du Monde en salle 2023

La commission haut niveau relève un grand problème concernant la communication sur l'organisation de cette manifestation.

Problème récurant également en interne du Comité directeur la commission travaille sur les conventions FFJBT-sélectionneurs équipe de France afin d'enrayer ce problème.

Les documents ne sont pas encore finalisés donc la présentation sera effectuée lors d'un prochain comité directeur.

Coupe de l'Amitié 2023

La Commission Haut Niveau informe qu'elle travaille également sur la refonte des conventions FFJTB/sélectionneurs mais également sur l'appel à candidature.

La commission souhaite recueillir des candidatures plus étoffées que les années précédentes.

Une partie des documents relatifs à cette manifestation sont en cours d'élaboration et seront présentés lors d'un prochain comité directeur.

Nancy LOPES ancienne membre de la commission haut niveau déplore le manque de communication en interne de la commission notamment sur l'envoi des documents.

Frédéric GOUNEL, sélectionneur équipes masculine de France jeunes l'année dernière informe qu'il est toujours dans l'attente d'un bilan Coupe de l'amitié 2022.

Il a comme projet la présentation de jeunes sélectionneurs tout en leur imposant un diplôme fédéral afin de leur offrir un rôle légitime au sein de la Fédération.

La commission Haut niveau informe qu'elle se réunira prochainement pour retenir les candidats aux postes de sélectionneurs équipes de France jeunes 2023 et éventuellement ouvrir un poste de conseiller technique (équipes de France jeunes 2023)

M Laurent ZUMELLO demande sa participation à la réunion en qualité de représentant du comité départemental Corrèze.

Il intègre la réunion après l'accord de l'ensemble des membres.

5/ Réflexion sur la création d'une commission facultative pour soutenir le CD34 (gestion financière)

Vendredi 10 février 2023 à 19 h00 AG du cd34 à la maison régionale des sports.

Les membres du comité directeur de la FFJBT décident de créer une commission nommée : SAUVETAGE DU CD34 ayant pour membres l'ensemble du comité directeur de la FFJBT.

Affaire à suivre après l'Assemblée Générale du Comité Départemental de l'Hérault.

6/ Questions diverses.

- a) Demande de modification des horaires de rencontres en semaine pour les Nationales

Demande d'amélioration du règlement horaire match nationale.

En raison de la visibilité du terrain, du réchauffement climatique et pour plus de latitude aux clubs.

Possibilité de débiter une rencontre à 11h00 le week end (avec accord des 2 clubs le samedi)

Possibilité de débiter une rencontre à 16h00 ou 18h00 en juin et juillet au lieu de 15h00 et 17h00.

Vote

Pour - 15

Contre- 2

Abstention- 1

Modifications des horaires approuvées.

- b) Demande du Président du Cd19, Monsieur Philippe MARCHEGAY souhaitant recevoir un examen d'arbitre et examen brevet d'éducateur sous la responsabilité de Monsieur Laurent Zumello).

L'accueil d'une session d'examen d'arbitre en Corrèze est validé selon les modalités d'organisation habituelles et sous la responsabilité exceptionnelle de M Laurent ZUMELLO.

Une session d'examen d'arbitre en Corrèze sous la responsabilité de M Laurent ZUMELLO est refusée.

La ligue Régionale Occitanie s'est vue confiée l'organisatrice de cette formation la Corrèze doit se rapprocher de cette instance.

- C) Participation d'un club au Championnat de France en salle qui ne répond pas aux critères d'engagement.

VOL-II Art 27-3 : Obligation « jeunes »

VOL-II Art 27-3-1 : Tout club ayant au moins une équipe évoluant dans une série Nationale doit avoir obligatoirement :

- au moins une équipe de jeunes à savoir une équipe Poussin, et/ou une équipe Benjamin, et/ou une équipe Minime et/ou une équipe Cadet qui participe à l'un des divers championnats de jeunes organisés par les Comités Départementaux ou les Ligues Régionales;
- **Ou**, dans le championnat en salle, une école de tambourin avec au moins 6 jeunes licenciés

Article 18 : Obligations pour le Championnat de France en Salle

Art 18-1 : Afin de valider leur engagement dans le Championnat de France, les clubs qui participent à cette compétition doivent avoir au moins autant d'arbitres officiels licenciés dans le club que d'équipes engagées dans ce même championnat

Le club d'Argentat ne répond pas à plusieurs critères :

- Absence d'arbitre
La commission Organisation Championnat a validé une dérogation afin que le club de Monceaux sur Dordogne puisse effectuer l'arbitrage du club d'Argentat.
- Il manque 3 licences jeunes (validation au 30.01.2023)

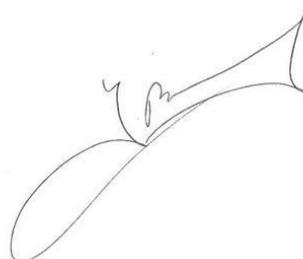
Le 1er plateau du Championnat de France en salle ayant les membres du Comité Directeur décident de voter une sanction.

- Déclassement sur le 1^{er} plateau (sanction sportive)
1 voix
- Sanction financière uniquement
5 voix
- Sanction financière et sportive
1 voix
- Obligation d'engagement d'une équipes jeunes au Championnat de France en salle 2023 sinon déclassement du Championnat de France adulte salle.
12 voix

[Courrier au club d'Argentat pour notification](#)

Secrétaire Générale
Corinne PONS

Le Président
Yvan BUONOMO



Document transmis à :

- Tous les membres du Comité Directeur.
- Tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.